

## PASTORALE ET CATÉCHÈSE DES PERSONNES SOURDES

### *À propos des recommandations du Conseil pontifical pour la pastorale des services de la santé*

Le Conseil pontifical pour la pastorale des services de la santé<sup>1</sup> organise régulièrement des rencontres internationales afin de traiter des nombreux champs relevant de sa compétence. Du 19 au 21 novembre 2009 la XXIV<sup>e</sup> la conférence internationale portait « sur un thème d'une grande importance sociale et ecclésiale »<sup>2</sup> et avait pour titre *Ephphatha! The Deaf Person in the Life of the Church*, la personne sourde dans la vie de l'Église<sup>3</sup>. Elle rassemblait près de cinq cent personnes de plus de soixante pays, dont sept participants de France<sup>4</sup>. J'avais suivi ces travaux de près en lien avec le dicastère et quelques amis<sup>5</sup> sourds ou entendants concernés et/ou impliqués dans la pastorale et la catéchèse des sourds et malentendants<sup>6</sup>. Après avoir

---

1. Pour l'intitulé exact et les compétences du dicastère voir la constitution apostolique de JEAN PAUL II *Pastor bonus* aux art. 152 et 153; texte en ligne sur <[www.vatican.va](http://www.vatican.va)>. Actuellement le Président de ce conseil pontifical est S. Exc. Mgr Zygmunt ZIMOWSKI et S. Exc. Mgr José Luis REDRADO MARCHITE, O.H., en est le Secrétaire.

2. BENOÎT XVI dans son discours aux participants, le 20 novembre 2009; texte en ligne <[http://www.vatican.va/holy\\_father/benedict\\_xvi/speeches/2009/november/documents/hf\\_ben-xvi\\_spe\\_20091120\\_operatori-sanitari\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2009/november/documents/hf_ben-xvi_spe_20091120_operatori-sanitari_fr.html)>

3. Programme en ligne <<http://www.healthpastoral.org/text.php?cid=483&sec=3&dodocid=149=en>>.

4. Leur témoignages sont disponibles sur le site du diocèse de Pontoise <[http://www.catholique95.com/sante/images/912sourds\\_temoignages.pdf](http://www.catholique95.com/sante/images/912sourds_temoignages.pdf)>. Ils sont accompagnés d'un rapport de Myriam FAVE, voir <<http://www.catholique95.com/sante/accueil.htm>>.

5. Dans le présent texte les expressions au masculin désignent tant les femmes que les hommes.

6. Selon le service de presse du Saint-Siège « il y a 278 millions de personnes souffrant de déficit auditif, dont 59 millions totalement sourdes, dont 80 pour cent dans les régions sous-développées. L'Église compte 1 million de sourds, qui ont difficulté à prendre part correctement à la pratique religieuse » (*Vatican Information*

traité dans mes articles<sup>7</sup> de la plupart des thèmes abordés, je me suis profondément réjoui du fait que cette rencontre ait lieu<sup>8</sup> et se clôture par des recommandations très concrètes. Certes en tant que canoniste je sais bien qu'il est parfois difficile de faire appliquer même la loi. Cependant je continue à espérer que ces recommandations ne passent pas aux oubliettes mais trouvent rapidement et très largement un écho favorable. Avant de vous inviter à les lire, à les méditer même car incontestablement elles nous concernent tous, je voudrais simplement rappeler quelques indispensables précisions en matière de langue, de vocabulaire et de culture sourde. Le troisième temps sera consacré à des éléments de commentaire et à des suggestions en vue d'une mise en œuvre effective, en particulier en France.

### 1. QUELQUES REPÈRES POUR BIEN COMPRENDRE

Du léger déficit auditif à la surdité totale l'éventail est large mais on peut distinguer principalement les trois catégories suivantes. D'abord les *malentendants* qui sont, comme le dit l'expression, des personnes entendant mal, par exemple à cause de l'âge ou d'un accident. On ne doit pas les confondre avec les *sourds* qui sont des personnes qui n'entendent rien ou quasiment rien et qui se distinguent entre eux selon que la surdité est de naissance ou date d'un moment postérieur à l'acquisition du langage. S'ils sont sourds de naissance ou sourds profonds, ils ont souvent beaucoup de difficulté à apprendre à parler et à écrire<sup>9</sup>. La troisième catégorie est constituée des *entendants* qui sont des personnes qui entendent bien ou ont éventuellement un léger déficit auditif et qui sont ainsi appelées en opposition avec les personnes sourdes profondes qui communiquent en langue des signes : les *Sourds* avec majuscule<sup>10</sup>.

---

*Service* 17 novembre 2009). La version anglaise du vis fait état d'environ 1,3 million de sourds qui ne peuvent pleinement participer.

7. La liste actualisée de mes publications est disponible dans les *documents* (série 3.) de mon ensemble en ligne *Transversalités – Autour de la langue des signes et de la culture sourde* <<http://umb-ressources.u-strasbg.fr/courses/DEAF/>>. Cet ensemble présente de nombreux liens, y compris en matière de pastorale des sourds.

8. J'avais ardemment souhaité une initiative de l'Église catholique ; voir « Dieu en culture sourde. Témoignage et invitation à l'Église catholique », in *Lumière et vie*, 264, 2004, p. 65-67, *in fine*.

9. Le documentaire de S. HERMAN et I. OCHRONOWICZ, *Sourds et malentendus*, diffusé sur France 5 le 3 mars 2009 fait état de 450000 sourds en France et regrette que 80 % soient en situation d'illettrisme.

10. Pour plus d'informations, voir A. BAMBERG, « Sourds et malentendus. Question de communication pour l'Église », in *PJR – Praxis juridique et religion*, 14, 1997, p. 191-221 et « Église accueillante aux sourds et malentendus », in *Prêtres*

Il importe de bien comprendre que les sourds ne sont pas des muets. Mais n'ayant pas accès à la sonorité des mots, ils ont des difficultés à les articuler et parfois ils refusent catégoriquement de s'exprimer en langage parlé. Ils n'apprécient guère d'être traités de « sourds-muets », ressentant l'expression comme condescendante et manifestant clairement que leur interlocuteur les assimile à des personnes handicapées alors qu'ils préfèrent se définir comme ayant « une spécificité<sup>11</sup> ». L'expression est malheureusement encore en usage dans de nombreux services d'Église, peut-être simplement à cause de la traduction du passage de l'Évangile selon saint Marc, qui a d'ailleurs inspiré le titre de la rencontre internationale, où le Christ guérit le « sourd-muet<sup>12</sup> ». Il faut cependant espérer qu'elle soit bannie du vocabulaire de la pastorale car elle fait fuir toute une couche de la jeune population sourde fière de sa langue et de sa culture. Il faut aussi éviter d'inutiles euphémismes. Une personne sourde n'est pas une personne malentendante mais sourde. Les termes ne sont pas interchangeable.

Au « pays des sourds<sup>13</sup> » on communique en *langue des signes* et non en langage des signes. La LSF ou *langue des signes française* ne doit pas être confondue avec ce qu'on appelle le « français signé » et qui n'est pas une langue mais un système artificiel de langue parlée que l'on espère rendre visuelle en y greffant quelques signes pris de la langue des signes<sup>14</sup>. Ainsi lorsqu'on se trouve face à une personne qui parle distinctement et qui fait des signes en même temps, il ne s'agit pas d'un locuteur de langue des signes. Souvent la personne n'a

---

*diocésains*, 1370, octobre 1999, p. 614-622, texte accessible en ligne. Mentionnons simplement ici les personnes qui sont à la fois sourdes et aveugles et ont des besoins pastoraux et catéchétiques tout à fait spécifiques.

11. S. HERMAN et I. OCHRONOWICZ, *Sourds et malentendus*, op. cit.

12. Dans les Bibles la péricope de Mc 7,31-37 est souvent précédée d'un titre où figure l'expression « sourd-muet », tel par exemple la *Traduction œcuménique de la Bible*. La traduction liturgique catholique de l'AELF utilise l'expression dans le verset principal en Mc 7,32. Il est vrai qu'en grec *kóphos* peut prendre le sens de sourd et celui de muet, mais ici c'est bien le sens de sourd qu'il faut lui donner car il est qualifié de *mogilalos*, c'est-à-dire de quelqu'un qui a des difficultés à parler et non de muet, mot qui traduit, au verset 37, *alalos*.

13. Expression renvoyant à l'ouvrage d'O. SACKS, *Des yeux pour entendre*. Voyage au pays des sourds, Paris, Seuil, 1996 (nouvelle édition augmentée), 307 p. ; titre original *Seeing Voices. A Journey into the World of the Deaf*.

14. En anglais on trouve l'expression « sign supported spoken language », « English on the hands », voire « Seeing Exact English ». Même si ces expressions semblent « scientifiques » elles désignent une déformation des langues des signes perçue par les sourds comme une « oppression culturelle ». Voir M. BROESTERHUIZEN, « Faith in Search of Vision. Living and Celebrating Christian Community in the Deaf World », in *Questions liturgiques. Studies in Liturgy*, 90, 2009, p. 44-67, ici p. 53.

pas réussi à s'appropriier la langue des signes et ne sait pas vraiment signer<sup>15</sup>. Il est aussi bon de savoir qu'il existe de nombreuses langues des signes. Il y a tout d'abord la célèbre *American Sign Language* ou ASL née de la langue des signes des sourds français grâce à la rencontre entre Laurent Clerc et Thomas Hopkins Gallaudet<sup>16</sup>. À titre d'exemple on peut encore mentionner quelques langues des signes qui, après un siècle d'interdiction<sup>17</sup>, se développent à nouveau en Europe occidentale : *British Sign Language* (BSL), *Deutsche Gebärdensprache* (DGS), *Langue des signes de Belgique francophone* (LSBF), *Lengua de signos española* (LES)<sup>18</sup>, *Lingua dei segni italiana* (LIS), *Nederlandse Gebarentaal* (NGT). Si elles sont souvent accompagnées de variantes régionales, il s'agit toujours de vraies langues, avec une grammaire et une syntaxe propre, qui se distinguent du langage gestuel qu'il soit de simple communication « naturelle » ou alors artistique ou rituel<sup>19</sup>.

La communication avec les sourds nécessite généralement l'intervention d'un interprète de langue des signes. Dans certains pays, tel en France, les interprètes LSF demeurent encore plutôt rares et on doit souvent se contenter d'interfaces sachant plus ou moins bien signer<sup>20</sup>. Par ailleurs, comme LSF et « français signé » se distinguent encore du

15. Le verbe *signer* désigne l'action de communiquer en langue des signes. On dit par exemple en allemand *gebärden* et en anglais *to sign*.

16. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle Thomas Hopkins Gallaudet (1787-1851) rencontre Laurent Clerc (1785-1869), enseignant à Paris, qui deviendra le premier enseignant sourd des sourds américains. C'est son fils Edward Miner Gallaudet qui fondera en 1864 le *Gallaudet College* de Washington auquel le statut d'Université sera accordé en 1986. Pour les questions d'histoire, voir H. LANE, *Quand l'esprit entend*. Histoire des sourds-muets, Paris, Odile Jacob, 1996 (nouvelle édition), 592 p. dont on retiendra que le titre original est *When the Mind Hears. A History of the Deaf*, et aussi R. FISCHER, H. LANE (Éd.), *Looking Back. A Reader on the History of Deaf Communities and their Sign Languages*, Hamburg, Signum Press, 1993, 558 p.

17. Sur le Congrès de Milan imposant en 1880 la « méthode orale » qui avait pour but de faire parler les sourds en les privant de la langue des signes, voir A. BAMBERG, « Passions autour des signes et confession du sourd. Enquête à partir de manuels de morale en tradition catholique », in *PJR – Praxis juridique et religion*, 15, 1998, p. 97-155, en particulier p. 97-103. On peut aussi se reporter aux actes publiés : *Atti del congresso internazionale tenuto in Milano dal 6 al' 11 di settembre 1880 pel miglioramento della sorte dei sordomuti*, Roma, Eredi Botta, 1881, VIII-302 p.

18. On trouve aussi mais moins fréquemment *Lengua de señas española*. Cette expression est cependant utilisée sur le site de la Conférence des évêques espagnols <<http://comision-lse-pastoraldesordoscece.blogspot.com/>>.

19. Voir A. BAMBERG, « Langues et langages de célébrations en culture sourde », in *Questions liturgiques. Studies in Liturgy*, 84, 2003, p. 209-225.

20. Voir A. BAMBERG, « Culture sourde, droit canonique et déontologie professionnelle. Réflexion à partir des interprètes pour Sourds », in *Ephemerides theologicae lovanienses*, 81, 2005, p. 200-213.

LPC ou langage parlé complété<sup>21</sup> dans lequel des codes manuels accompagnent la parole, la communication entre les entendants et les sourds nécessite parfois des codeurs LPC. En pastorale et en catéchèse il importe donc nécessairement de bien comprendre les besoins des uns et des autres et d'aider à « dépasser les querelles de mouvements et d'écoles<sup>22</sup> ». Je l'ai dit en ces mots dès mon premier article :

Devant la diversité des problèmes d'audition et de langage, il apparaît que l'Église doit témoigner d'une grande souplesse dans le choix du mode de communication. Elle doit se donner les moyens financiers d'utiliser les avantages des techniques contemporaines tant pour l'accompagnement individuel que lors de ses célébrations. Et, sous peine de n'être pas *entendue* voire rejetée, elle doit intégrer l'usage de la langue des signes effectivement pratiquée par les sourds et faire preuve de rigueur dans l'exécution de ce mode de communication. C'est le prix de l'accueil. Céder trop vite aux tentations de voies en apparence plus faciles, ne fait que laisser bien des sourds profonds aux portes de l'Église<sup>23</sup>.

Au vu de ces précisions de vocabulaire on voit bien que le Conseil pontifical pour la pastorale des services de la santé a voulu avant tout réfléchir aux problématiques concernant les Sourds/*Deaf* et non d'abord à celles concernant les malentendants/*hard of hearing* qui trouvent plus aisément des solutions, du moins dans les pays développés. En effet il suffit souvent d'une simple prise de conscience, le cas échéant accompagnée d'une petite formation, et de quelques moyens financiers pour arriver à utiliser de manière optimale des technologies aujourd'hui existantes : de l'appareil auditif à la boucle magnétique, du support papier à la projection sur écran, sans oublier les possibilités qu'offrent Internet ou l'*iPhone*. Les affaires sont bien plus complexes lorsqu'il s'agit de former à une langue visuelle-gestuelle les intervenants dans la catéchèse ou la pastorale ou d'intégrer des locuteurs de langue des signes dans des cycles de formation en sciences religieuses. Pourtant c'est bien dans cette direction qu'il faudrait aller !

---

21. Sur cette forme d'expression on peut se reporter aux sites de l'ALPC <<http://www.alpc.asso.fr>> et de l'UNISDA <<http://www.unisda.org/>>.

22. BAMBERG, « Église accueillante... », le titre p. 618.

23. BAMBERG, « Sourds et malentendants... », p. 200.

## 2. DOUZE RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES LOCALES

Le Conseil pontifical pour la pastorale des services de la santé a très vite diffusé le texte de ses *recommandations finales*. L'extrait ci-après, reprenant les recommandations proprement dites, est cité selon la traduction française officielle disponible sur le site de l'*International Catholic Foundation for the Service of Deaf Persons*<sup>24</sup> qui a largement contribué à l'organisation de cette conférence internationale<sup>25</sup>.

En vue de la pleine intégration des personnes sourdes dans la vie de l'Église, la présente Assemblée propose :

1. Qu'il y ait dans l'Église un bureau central, au niveau national, dont la finalité est de soigner et coordonner la pastorale pour les personnes sourdes.
2. Que chaque diocèse dispose au moins d'un prêtre, doté de toutes les compétences nécessaires en ce domaine spécifique afin qu'il puisse être un point de référence pour les personnes sourdes pour tout ce qui concerne leur vie sacramentaire (réconciliation – pénitence, en particulier), la liturgie et la catéchèse.
3. Qu'il y ait pour les séminaristes un cours d'orientation vers cette pastorale spéciale et qu'ils soient encouragés à approfondir la connaissance du monde des personnes sourdes et, éventuellement, celle de la langue des signes, pour ceux d'entre eux qui en manifestent l'intérêt.
4. Qu'il y ait une plus grande attention de la part des Évêques, au problème des sourds, faisant en sorte que
  - a. dans les programmes pastoraux et catéchétiques du diocèse trouvent également place la pastorale et la catéchèse pour et avec les personnes sourdes
  - b. que quelque personne sourde fasse partie du groupe diocésain chargé de l'élaboration et coordination des programmes de pastorale et de catéchèse.
5. Qu'il y ait dans les grandes villes une église/paroisse où la liturgie permette la participation active des personnes ayant des problèmes auditifs.
6. Que dans la programmation de la pastorale paroissiale et diocésaine une attention spéciale soit réservée aux personnes sourdes ainsi qu'à

24. Voir <<http://www.icfdeafservice.org/index.cfm?load=page&page=270>>. La fondation est présidée par l'archevêque de Liverpool, S. Exc. Mgr Patrick Kelly.

25. *Recommandations finales*. En hiver 2009-2010 le texte est en ligne en anglais, espagnol, français et italien.

leurs familles. Il serait opportun qu'il y ait une représentation des personnes sourdes et de leurs parents à la rédaction des programmes les concernant.

7. Il devrait y avoir un site catholique où soient traités les thèmes d'actualité touchant notre foi, avec possibilité de suivre la célébration eucharistique et l'homélie, et quand cela arrive, de mieux comprendre les questions éthiques ayant une quelque importance politique.

8. Qu'il soit donné également aux personnes sourdes la possibilité de suivre des cours de Sciences Religieuses organisés au niveau diocèse.

9. Pour correspondre aux nécessités des personnes sourdes qui ne connaissent pas la langue des signes ainsi qu'à celles des adultes frappés par la surdité, il est recommandé aux pasteurs d'aménager pour les célébrations liturgiques des lieux avec écrans.

10. Que soient identifiés, au niveau national, des structures adaptées pour la promotion des vocations et la formation des candidats sourds à la vie religieuse et sacerdotale.

11. Que les diocèses disposent d'un registre des interprètes habilités à exercer ce travail dans l'Église.

12. Comme l'a souligné le Saint-Père, il faut ôter tout obstacle à la pleine intégration sociale des personnes sourdes moyennant l'élaboration des lois, des conventions et des protocoles qui visent à créer les conditions juridiques aptes à faciliter leur insertion tant dans les circuits formatifs que dans ceux du monde du travail, de telle sorte qu'elles puissent valoriser leurs talents (Mt 25,14-30) et contribuer à tous les niveaux, chacun selon les qualités et capacités propres, au bien de toute la société.

Élaboré avec des sourds<sup>26</sup> et émanant de l'autorité suprême de l'Église, communiqué à tous les évêques diocésains du monde, le remarquable texte des *recommandations finales* devrait avoir un impact certain. C'est un texte qui encourage les sourds, leur donne réconfort et espoir. Dans l'audience accordée aux participants à la conférence internationale le Saint-Père a rassuré les sourds par ces mots qui font partie intégrante des *recommandations finales* : « *vous n'êtes pas seulement les destinataires de l'annonce du message évangélique mais, en raison de votre baptême, vous en êtes aussi et à plein titre des messagers*<sup>27</sup> ». Certes pour qui connaît les textes conciliaires

---

26. Selon le vts du 17 novembre 2009, sur 498 participants il y a 89 sourds. Parmi eux le prêtre sourd et aveugle, Cyril AXELROD, dont j'ai présenté l'autobiographie *And the Journey Begins*, Coleford Gloucestershire, Douglas McLean, 2005, VIII-228 p., in *RevSR* 83, 2008, p. 433-434.

27. *Recommandations...*, p. 1 avec italiques dans le texte français !

cela n'a rien de nouveau mais, pour une population qui s'est longtemps sentie rejetée et qui doit encore souvent lutter contre le mépris de sa langue et de sa culture, voir le pape dire que chacun/chacune est à plein titre messenger de la Bonne Nouvelle cela ne peut pas ne pas encourager. La parole de Jésus «*Ephphatha!*», qui fut si souvent malmenée afin d'imposer l'«oralisme» en privant les sourds de leur langue, retrouve la plénitude de son sens. S'il y a bien l'idée de s'ouvrir à des perspectives nouvelles, il y a aussi celle de se réveiller, de se lever pour avancer! Maintenant c'est avec l'assurance de ne plus être seuls<sup>28</sup>! Craintes et inhibitions par rapport aux entendants peuvent et doivent tomber<sup>29</sup>.

Les *recommandations finales* sont avant tout destinées à attirer l'attention des autorités ecclésiastiques locales et à actualiser ou dynamiser la pastorale et la catéchèse des Sourds et celle des malentendants selon les besoins des divers types de déficiences auditives et en distinguant clairement cette pastorale spécifique de la pastorale des malades et des personnes souffrant de handicaps. La conférence romaine sur *La personne sourde dans la vie de l'Église* «a voulu lancer un message fort<sup>30</sup>» insistant sur le fait que «la nouveauté de cette conférence par rapport aux autres organisées par le passé sur divers types d'handicap, est d'avoir voulu souligner le fait que l'incapacité auditive, purement sensorielle, doit être traitée séparément des autres inhabiletés physiques quand il s'agit des questions de foi et de pratique religieuse<sup>31</sup>».

Il importe donc que les autorités ecclésiastiques locales comprennent tout d'abord que la pastorale et la catéchèse des Sourds doit être organisée indépendamment de la pastorale et de la catéchèse des personnes ayant un handicap. Ensuite il faut bien saisir que des recommandations issues d'un si important travail de réflexion autour de «nombreuses et délicates [...] problématiques<sup>32</sup>» ne doivent pas

28. «The journey continues. We know we are not alone», conclut le P. Joseph MULCRONE du *Saint Francis Borgia Deaf Center* de Chicago dans son témoignage, en PDF sur le site de l'*International Catholic Foundation for the Service of Deaf Persons* <<http://www.icfdeafservice.org/documents/Deaf%20Conference%20-%20summary%20-%20Mulcrone.pdf>>.

29. Voir la conclusion de M. BROESTERHUIZEN se référant au prêtre sourd Thomas COUGHLIN disant: «To nobody else was the command to raise their "voice" and to "speak out" so explicitly given as to the Deaf»; «Faith in Deaf Culture», in *Theological Studies*, 66, 2005, p. 304-329, ici p. 329.

30. *Ibid.*, p. 1.

31. *Ibid.*

32. BENOÎT XVI, *op. cit.*, précise: «Il s'agit d'une réalité complexe qui s'étend de l'horizon sociologique à l'horizon pédagogique, de l'horizon médical et psychologique à l'horizon éthique, spirituel et pastoral. Les rapports des spécialistes,

être minimisées sous prétexte que ce ne seraient que de simples recommandations. On sait que l'Église évite volontiers les formules trop juridiques et rigides, leur préférant des expressions exhortatives<sup>33</sup> qui, tout en prenant diverses formes, demeurent des normes ecclésiastiques<sup>34</sup>. En réalité ces recommandations ne devraient pas être négligées car, tout en faisant appel à leur zèle, elles ont l'avantage de laisser une large part d'initiative tant aux fidèles concernés qu'aux autorités des Églises particulières.

### 3. AVANCER DANS LA MISE EN ŒUVRE

À travers les *recommandations finales* c'est un travail *en Église* qui est demandé. Ce document est clairement axé sur une coopération active entre clercs et laïcs, entre sourds et entendants. Pour mieux faire face à la diversité des problématiques la première recommandation porte sur la création d'un bureau central au niveau national. C'est cet organe a pour finalité de prendre soin<sup>35</sup> de cette pastorale et de la coordonner. Travailler à un plan national comporte de multiples avantages dont celui d'éviter la dispersion et de favoriser la communion. Le bureau central permet de soutenir les initiatives locales, de favoriser les liens entre divers groupes actifs et de mutualiser certains efforts. Il s'agit de coordonner la mise à disposition de personnels, de lieux de culte et de rencontre, de formations tant des responsables de communautés que des personnes sourdes elles-mêmes. La centralisation au niveau national permet de surcroît l'intégration plus aisée de structures au plan international, tel l'*International Catholic Foundation for the Service of Deaf Persons*. Comme l'a souligné le Saint-Père « il faut ôter tout obstacle à la pleine intégration sociale des personnes sourdes<sup>36</sup> ». Les recommandations offrent des clefs sûres quant aux remèdes à appliquer aux divers obstacles tant à la pleine

---

l'échange d'expériences entre ceux qui travaillent dans ce domaine, les témoignages mêmes des sourds, ont permis une analyse approfondie de la situation et de formuler des propositions et des indications pour une attention toujours plus adaptée à nos frères et sœurs ».

33. Voir P. ERDŐ, « Expressiones obligationis et exhortationis in codice iuris canonici », in *Periodica de re morali canonica liturgica*, 76, 1987, p. 3-27.

34. Le Père F. X. de URRUTIA, « De natura legis ecclesiasticae », in *Monitor Ecclesiasticus*, 100, 1975, p. 400-419, ici p. 415, note 51, le disait ainsi : « ... norma ecclesiastica non semper stricte loquendo constringens est, sed exprimitur consilio, suasione, orientatione, exhortatione, directione, immo et exemplo eorum qui auctoritatem habent ». Italiques dans le texte.

35. Le texte dit : « de soigner ». Les autres versions de cette recommandation portent : « which attends », « que se occupe », « che curi ».

36. Repris dans la recommandation 12.

intégration qu'à l'exercice d'un certain nombre de droits fondamentaux des fidèles<sup>37</sup>. Cependant, sans «une plus grande attention de la part des Évêques<sup>38</sup>», elles resteront lettre morte.

Ce sont les évêques qui nomment les responsables d'aumôneries et de lieux de catéchèse et de formation. Ils doivent donc comprendre les spécificités de la pastorale et de la catéchèse des personnes sourdes. Pour cela il faut qu'ils s'informent et acceptent d'être informés comme vient de le faire le dicastère de la curie romaine. En effet les évolutions du monde des sourds pendant les dernières décennies doivent être prises en compte afin d'éviter des erreurs pastorales dont celle de considérer la personne sourde comme handicapée. Il est indispensable de s'informer sur la culture sourde et la langue des signes. C'est pourquoi la troisième recommandation porte sur l'indispensable formation du futur clergé en invitant à dispenser «pour les séminaristes un cours d'orientation vers cette pastorale spéciale<sup>39</sup>». Sans cette formation la seconde recommandation n'aura en réalité que peu de chances de pouvoir se réaliser concrètement. Or, vu l'organisation hiérarchique de l'Église catholique et l'importance du ministère sacré, la présence d'au moins un prêtre compétent par diocèse s'avère être un minimum. La seconde recommandation dit bien : «au moins» un prêtre «doté de toutes les compétences nécessaires». Il s'agit donc de ne pas nommer – simplement pour qu'il y ait un prêtre – quelqu'un qui n'a ni idée du monde des sourds ni envie de le découvrir et d'apprendre la langue des signes. Et pour que le prêtre puisse être doté des compétences nécessaires il faut lui donner la possibilité de se former et donc lui confier ce ministère sans le surcharger d'autres tâches. L'esprit des recommandations n'est pas de partir de l'idée qu'il n'y a pas assez de prêtres mais de celle d'un indispensable effort demandé à la hiérarchie pour se rendre disponible et compétente.

L'enjeu est celui de la mission, de l'annonce de l'Évangile dans une culture particulière. Il s'agit d'organiser l'éducation chrétienne des sourds et leur accès à la formation aux ministères<sup>40</sup>. Les recommandations prévoient que ce soit au niveau diocésain que s'organise une possibilité de formation des personnes sourdes en sciences religieuses<sup>41</sup>.

---

37. Il peut être intéressant de relire, en pensant aux personnes sourdes, quelques canons du livre II du code de droit canonique portant sur les obligations et droits des fidèles, tel les c. 211, 213, 214, 217, 228, 229...

38. *Recommandation* 4.

39. *Recommandation* 3.

40. Voir mon article «Sourds et malentendants...», p. 215-221.

41. *Recommandation* 8. Dans son témoignage à la conférence internationale le P. Cyril AXELROD regrette que la sagesse des personnes sourdes ne soit pas suffisam-

Par contre c'est au niveau national qu'elles envisagent la promotion des vocations des personnes sourdes<sup>42</sup>. Toutes ces formations nécessitent des soins particuliers dont tout d'abord la formation de formateurs et de responsables des services des vocations. Ensuite il faut adapter les enseignements en sciences religieuses et la formation à la vie religieuse et sacerdotale aux besoins spécifiques des personnes sourdes en leur accordant l'intervention d'interprètes et en les faisant bénéficier de tutorats spécifiques. Avec un peu de bonne volonté il n'est pas impossible de former des prêtres sourds<sup>43</sup>.

Il est extrêmement important que les responsables de la pastorale et de la catéchèse intègrent ce que les personnes sourdes ont à leur communiquer et qu'ils leur réservent des possibilités d'expression en ce qui regarde l'élaboration des programmes de pastorale et de catéchèse que ce soit au niveau diocésain ou paroissial<sup>44</sup>. Parfois cela requiert une invitation quelque peu insistante mettant les personnes sourdes en confiance et/ou l'invitation concomitante d'une personne interface ou interprète<sup>45</sup>. D'autres fois il s'agit de motiver les parents d'enfants sourds afin qu'ils expliquent quels sont les besoins spécifiques de leur enfant voire qu'ils s'investissent eux-mêmes dans la catéchèse.

Enfin, il est clairement signifié que les responsables de communautés doivent veiller à ce que les personnes sourdes puissent participer pleinement et activement à la liturgie<sup>46</sup>. Le minimum requis

---

ment mise à profit et souhaite des formations au niveau international. Voir la synthèse du P. Tony SCHRUEGER disponible en ligne <<http://www.icfdeafservice.org/documents/Rome%202009%20Deaf%20Conference%20-%20full%20conference%20notes.pdf>>.

42. *Recommandation 10*.

43. Voir A. BAMBERG, « Former des prêtres Sourds », in *Prêtres diocésains*, 1451, mai 2008, p. 221-231 [232], texte accessible en ligne. Si mon article traite surtout de questions de formation, le canoniste américain, E. N. PETERS, qui disposait déjà de mon texte a préféré partir encore de la problématique dépassée des irrégularités à la réception des ordres ; voir « The Ordination of Men Bereft of Speech and the Celebration of Sacraments in Sign Language », in *Studia canonica*, 42, 2008, 331-345 et dans le même sens « Canonical and Cultural Developments Culminating in the Ordination of Deaf Men During the Twentieth Century », in *Josephinum Journal of Theology*, 15, 2008, p. 427-443.

44. *Recommandations 4 et 6*. On notera que la *recommandation 6* réserve aussi une place aux parents et à la famille des personnes sourdes. Ce sont en effet des interfaces utiles et compétentes.

45. La *recommandation 11* préconise que soit créé un registre diocésain d'interprètes ce qui sera sûrement encore très difficile en France à cause du manque d'interprètes dûment formés. Voir aussi sur ce sujet mon article « Culture sourde... », en particulier p. 209-213.

46. Voir aussi A. BAMBERG, « Langues et langages... », et M. BROESTERHUIZEN, « Faith in Search... », ainsi que mon article « Sourds et silences liturgiques », in *Gregorianum*, 85, 2004, p. 689-698.

semble bien consister à affecter une église ou paroisse des grandes villes à une liturgie adaptée. Si les *Recommandations* 5 et 9 insistent sur cet aspect en tentant d'inclure toute la gamme des problèmes auditifs, il importe cependant de se rendre compte qu'il est difficile sinon impossible de répondre conjointement et de façon optimale aux besoins des personnes sourdes profondes et des personnes malentendantes. La boucle magnétique si utile à ces derniers n'aura aucun intérêt pour les signeurs natifs. L'usage de l'écran suivra nécessairement des fins distinctes : l'écrit pour les malentendants, la projection en langue des signes pour les sourds<sup>47</sup>.

Sans aucun doute ces *Recommandations* romaines cherchent à faire face à un éventail large de besoins des personnes sourdes et malentendantes. Même la recommandation de créer un site Internet catholique n'a pas été oubliée<sup>48</sup>. Peut-être quelques participants Sourds ont-ils eu le sentiment que le chemin parcouru entre le congrès de Milan en 1880 et la conférence de Rome en 2009 n'est pas assez grand. On a notamment reproché à cette conférence internationale d'avoir laissé trop de place aux aspects médicaux. Il faut cependant comprendre que l'Église doit mener les réflexions et recherches autour de toutes les catégories de personnes sourdes et malentendantes et ceci pour l'Église universelle, donc pour des pays au développement économique et social très divers. Même si une conférence de trois jours ne peut pas approfondir toutes les questions éthiques ou de déontologie qui se posent notamment en matière de traitements invasifs dans la petite enfance, il faut cependant remarquer que dans son discours aux participants à cette rencontre internationale le pape Benoît XVI<sup>49</sup> lance un appel très important concernant non pas des technologies sophistiquées et coûteuses mais des programmes de santé de base :

On ne peut oublier la situation grave dans laquelle [les personnes sourdes] vivent encore aujourd'hui dans les pays en voie de développement, aussi bien par manque de politiques et de lois adaptées, qu'en raison de la difficulté d'accéder aux soins de santé de base ; la surdité, en effet, est souvent une conséquence de maladies que l'on pourrait soigner facilement. Je lance donc un appel aux autorités politiques et civiles, ainsi qu'aux organismes internationaux, afin qu'ils offrent le soutien nécessaire pour promouvoir, également dans ces pays, le

---

47. Sur ces difficultés que l'on peut aisément repérer à l'occasion de messes télévisées, voir mon article « Sourds et malentendants... », p. 201-207.

48. *Recommandation* 7.

49. BENOÎT XVI dans son discours aux participants.

respect nécessaire de la dignité et des droits des personnes sourdes, en favorisant leur pleine intégration sociale, grâce à des aides adaptées.

Ce sont bien des aides adaptées, favorisant la pleine intégration, que l'on espère aussi trouver tant dans la société française qu'au sein de l'Église catholique en France. Pour ce qui regarde la pastorale et la catéchèse des sourds on entend souvent que l'Église ne disposerait pas des moyens financiers pour répondre favorablement à des initiatives, en particulier lorsqu'elles exigeraient la rémunération d'interprètes et de quelques agents de la catéchèse et de la pastorale dûment formés. Il me semble qu'il faudrait y réfléchir à nouveau au plus haut niveau des compétences ecclésiastiques, à savoir la Conférence des Évêques, car ce genre d'argument n'est pas digne d'un pays comme la France. Les restrictions budgétaires devraient porter sur d'autres terrains que ceux qui pénalisent encore une population qui a rarement de grands moyens financiers et qui pourtant essaye de s'organiser et de vivre sa foi.

Parmi les structures les plus actives en France il faut tout d'abord nommer *Shaddai*, association loi 1901 des sourds catholiques, présidée par Mawunyo Osseyi-Doh dite Coco, qui agit surtout auprès des sourds qui pratiquent la langue des signes et qui publie un bulletin d'information *le lien*. Il y a aussi le groupe RELAIS<sup>50</sup> proposant, surtout grâce à Sœur Michelle Bonnot et Frère Bernard Truffaut, des temps de rencontre, de prière, de formation par les sourds et pour les sourds venant de diverses régions de France. Dans quelques lieux on trouvera des personnes particulièrement impliquées dans la catéchèse et la pastorale des sourds, tel dans le diocèse de Pontoise Myriam Fave, mère d'un jeune homme sourd, qui a participé à la conférence internationale à Rome et qui y a assuré la traduction en LSF. Il serait bon que les diverses structures de la catéchèse et de la pastorale des sourds et malentendants et les récentes initiatives des sourds puissent trouver une reconnaissance officielle à travers le rattachement à un bureau central relevant de la Conférence des Évêques de France.

\* \*  
\*

Les *recommandations finales* de la conférence internationale invitent bien les évêques à prendre en main la coordination de la pastorale

---

50. Acronyme particulièrement réussi pour le regroupement de religieux/religieuses laïcs sourds.

et la catéchèse des sourds en France. Le bureau central national constitue incontestablement la première recommandation du Saint-Siège et elle est ressentie par les fidèles concernés comme la première priorité. Ils font eux-mêmes un travail important de rassemblement et de réflexion autour de leurs besoins plus particuliers. La conférence de novembre 2009 les a encouragés à entreprendre un travail d'information des autorités compétentes. Ils espèrent que ces autorités prendront, comme le dicastère romain, le temps de s'informer et de bien saisir que les Sourds ne sont pas des malentendants mais des fidèles ayant une langue, une culture, des besoins spécifiques. Ils espèrent une aide concrète qui comporte inévitablement sa part financière mais qui est avant tout d'ordre pastoral et d'offre de formation y compris à travers un site Internet hébergé par la Conférence des Évêques de France. Il serait vraiment souhaitable que les évêques du pays de l'abbé Charles-Michel de l'Épée puissent, déjà à l'occasion de leur prochaine visite *ad limina Apostolorum*<sup>51</sup>, montrer que quelques méfaits du Congrès de Milan en 1880 auront été effacés grâce à la mise en œuvre des *recommandations finales* de la conférence internationale de novembre 2009 à Rome.

Anne BAMBERG  
Faculté de Théologie Catholique  
Université de Strasbourg

---

51. Si lors de son discours de clôture S. Exc. Mgr Zygmunt ZIMOWSKI a attiré l'attention sur les rapports quinquennaux qui doivent être présentés au Saint-Siège à l'occasion de ces visites, cela montre bien la volonté de l'autorité suprême de l'Église de ne pas lâcher l'attention sur ces problématiques et de veiller à ce que les barrières de l'indifférence tombent. Voir la synthèse du P. Tony SCHRUEGER, p. 25.